



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan régional des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en Pays de la Loire

Analyse des données de 2019 à 2023



Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement

Préambule



Les Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) ont été **introduit par la loi BESSON du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement. Chaque département est doté d'un FSL.**

« Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir. »

Concrètement, le FSL apporte une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement. L'aide du FSL peut être versée sous forme de prêt ou de subvention. L'aide peut servir à payer les frais suivants :

- **les frais liés à l'installation dans le logement** : le paiement du dépôt de garantie, du 1er loyer, des frais d'agence immobilière, des frais de déménagement, de l'assurance habitation, ou de l'achat des équipements de première nécessité.
- **les frais liés au maintien dans le logement** : le paiement des dettes de loyers, des factures d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone, ou des frais de commissaire de justice.

Il existe **6 FSL dans la région** : 2 en Loire-Atlantique (un pour le territoire de Nantes Métropole porté par l'EPCI, un pour le reste du département porté par le Conseil départemental) et 4 autres dans chaque département portés par les Conseils départementaux.

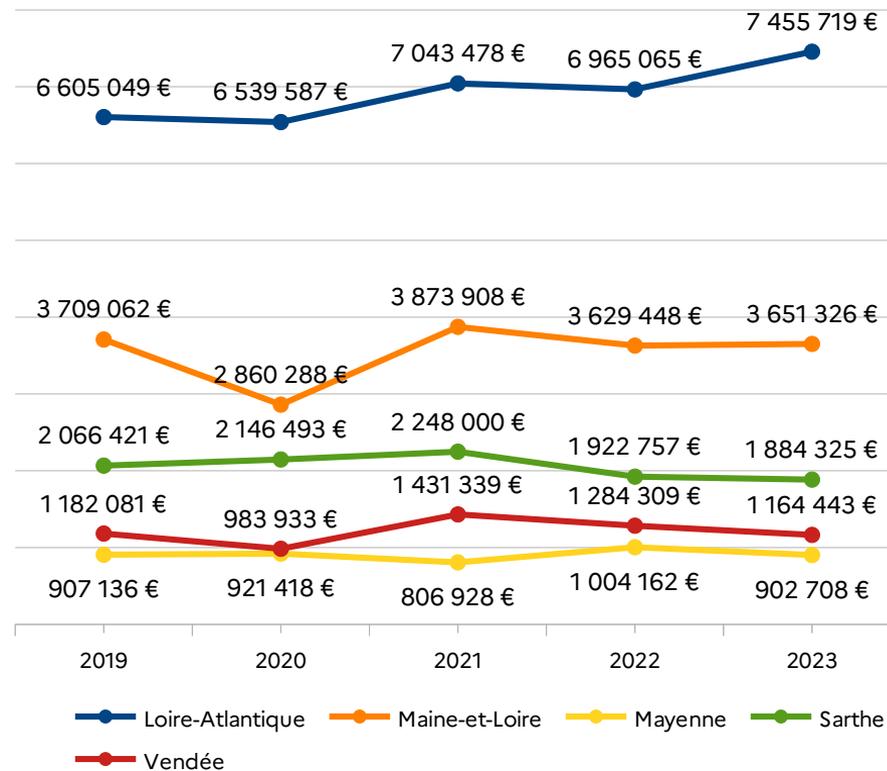
Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement

Recettes directes



- Les contributions financières aux FSL ont **augmenté de 4 %** entre 2019 et 2023 : elles sont passées de 14,4 millions d'euros à **15 millions d'euros**.
- Cette hausse est due au poids de la Loire-Atlantique dans la région : ses recettes ont augmenté de 13%. Elle concentre le plus important budget avec plus de **7,4 millions d'euros** (répartis entre 4,5 millions pour le FSL métropolitain et 2,9 millions pour FSL départemental).
- Le montant des contributions financières est relativement stable en Maine-et-Loire (-1,6%), Mayenne (-0,5%) et Vendée (-1,5%).
- La Sarthe a connu une baisse de ses recettes à hauteur de -9%.

Montant total des recettes du FSL de 2019 à 2023



Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement



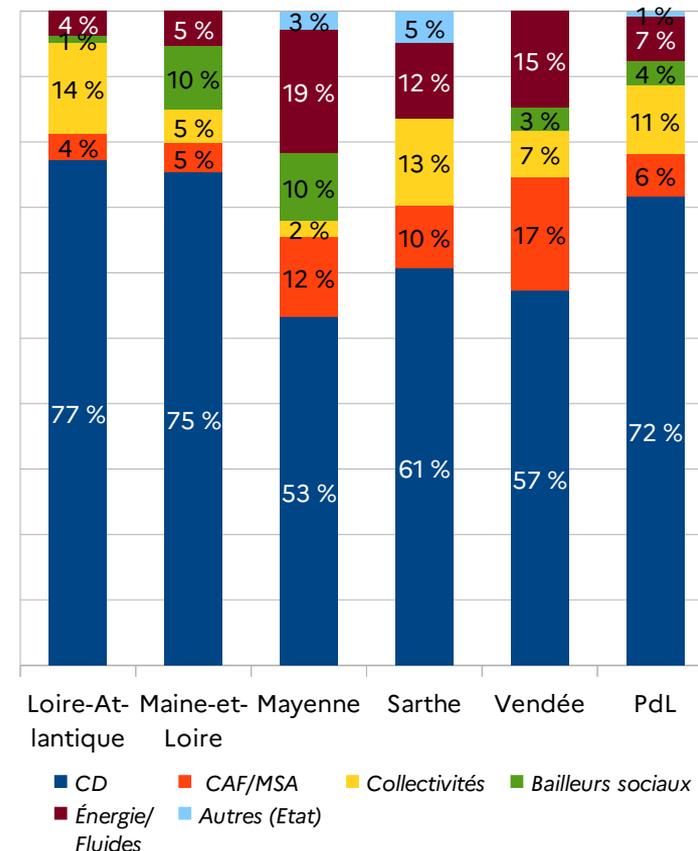
Recettes directes

- En 2023, les **Départements** restent les contributeurs majoritaires des Fonds ;
- En 2ème position, apparaissent les **collectivités** au regard du poids de la Loire-Atlantique dans la région et notamment du FSL métropolitain ;
- En 3ème position, les **fournisseurs d'énergie et d'eau** représentent une part minime des recettes du FSL en 44 et 49 quand elle est de l'ordre de 19% en Mayenne, 15 % en Vendée et 12 % en Sarthe ;
- En 4ème position, la **CAF/MSA** contribue fortement au FSL vendéen ;
- En 5ème position, une participation des **baillleurs sociaux** quasi-inexistante sur certains territoires (44 et 72) quand elle est de l'ordre de 10% dans d'autres (49 et 53) ;
- Et enfin, un 6ème contributeur, **l'État** est apparu, en 2020, pour le FSL mayennais au titre de l'aide au désencombrement et en 2023, pour le FSL sarthois au titre de 2 fonds de garantie pour les jeunes et familles accueillis en résidence sociale (AMI Logement d'abord).

Evolution des dotations de 2019 à 2023 par financeur

Département	CD	CAF/MSA	Collectivités	Baillleurs sociaux	Énergie/ Fluides	Total
Loire-Atlantique	15%	20%	-3%	-	15%	13%
Maine-et-Loire	0 %	-18%	-1%	1%	-11%	-2%
Mayenne	-15%	-1%	-2%	34%	25%	%
Sarthe	-21%	%	-13%	-	40%	-9%
Vendée	31%	-3%	-56%	30%	-29%	-1%
PdL	5 %	1 %	-10 %	24 %	4 %	4 %

Répartition des recettes FSL 2023 par contributeur



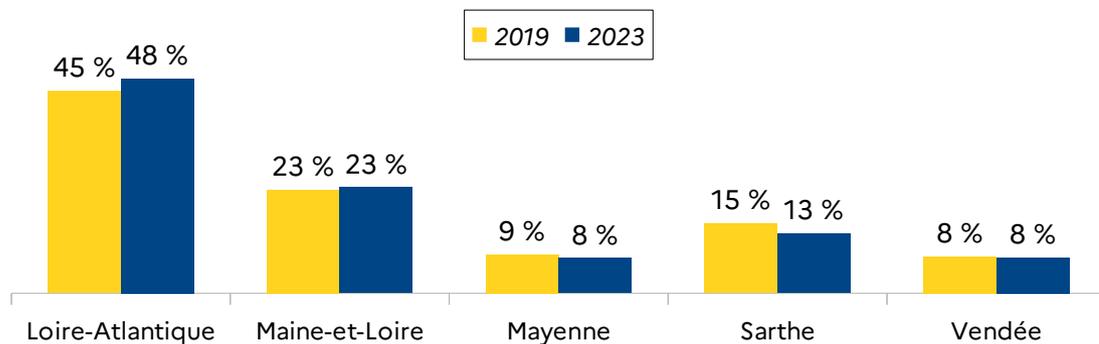
Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement



Dépenses

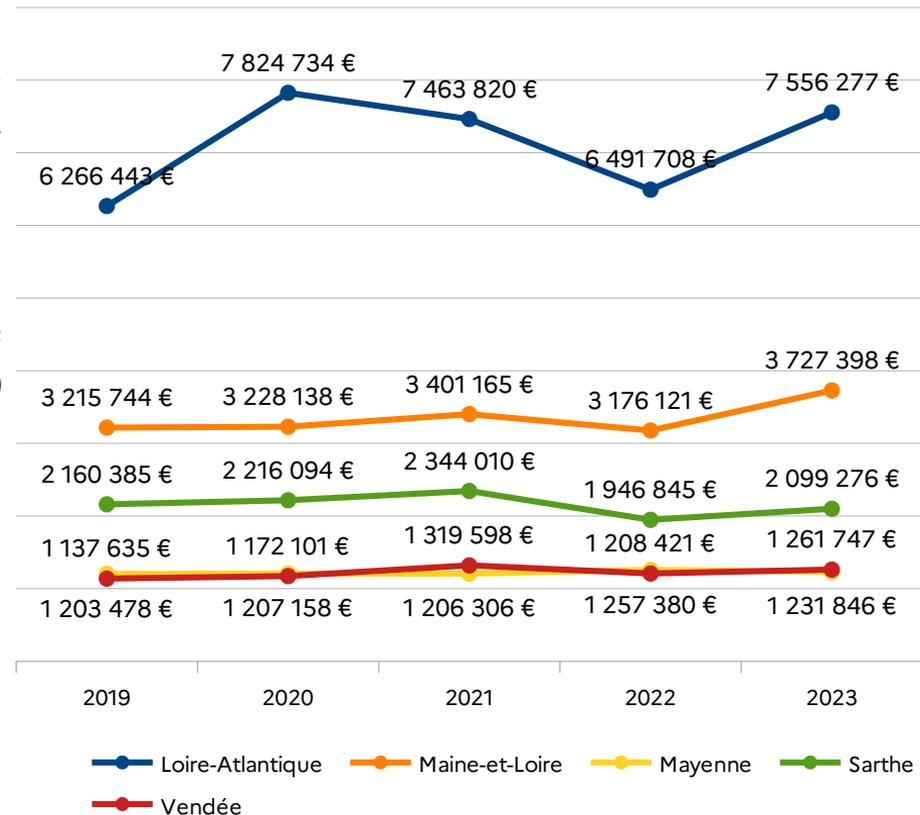
- Le montant total des dépenses (aides financières + ASLL) a **augmenté de 14 %** dans la région passant de 13,9 M€ en 2019 à **15,8 M€** en 2023.
- Tous les départements, sauf la Sarthe, connaissent cette hausse des dépenses** : +21 % pour la Loire-Atlantique, +16 % pour le Maine-et-Loire, +2 % pour la Mayenne, -3 % pour la Sarthe, +11 % pour la Vendée.
- Le budget de chaque FSL en 2023 est déficitaire, avec un déficit global régional de plus de 800 K€, compensé par des précédents excédents.
- Le poids de la Loire-Atlantique dans les dépenses régionales augmente (+ 3pts) quand ceux de la Sarthe (-2pts) et de la Mayenne (-1pt) diminuent.

Poids des départements dans la région en 2019 et 2023



Montant des dépenses des FSL de 2019 à 2023

Comprend aides financières (prêts et subventions) et ASLL



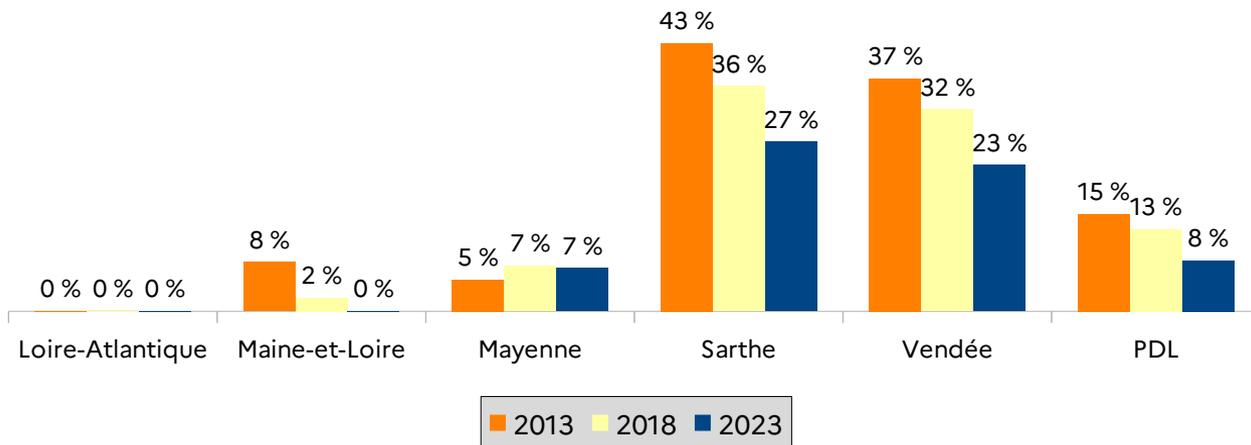
Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement



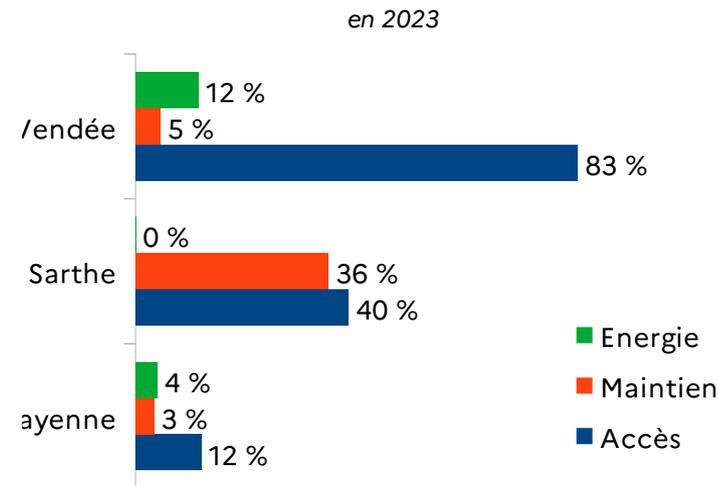
Focus sur les prêts

- La modalité d'aide sous forme de prêts tend à disparaître sur la région : alors que les prêts représentaient, en 2013, 15 % des aides financières accordées (821 K€), ils ne sont plus que **8 %** en 2023 (716 K€).
- En Loire-Atlantique, aucun prêt n'est délivré. En Maine-et-Loire, cette modalité n'est plus possible depuis 2019.
- Malgré leur diminution, les prêts représentent encore une part importante des aides financières des FSL : 83 % des aides à l'accès en Vendée, 40 % des aides à l'accès et 36 % des aides au maintien en Sarthe.

Poids des prêts sur la totalité des aides financières versées par les FSL départementaux en 2013, 2018 et en 2023



Part des prêts dans le montant total versé pour chaque type d'aide



Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement

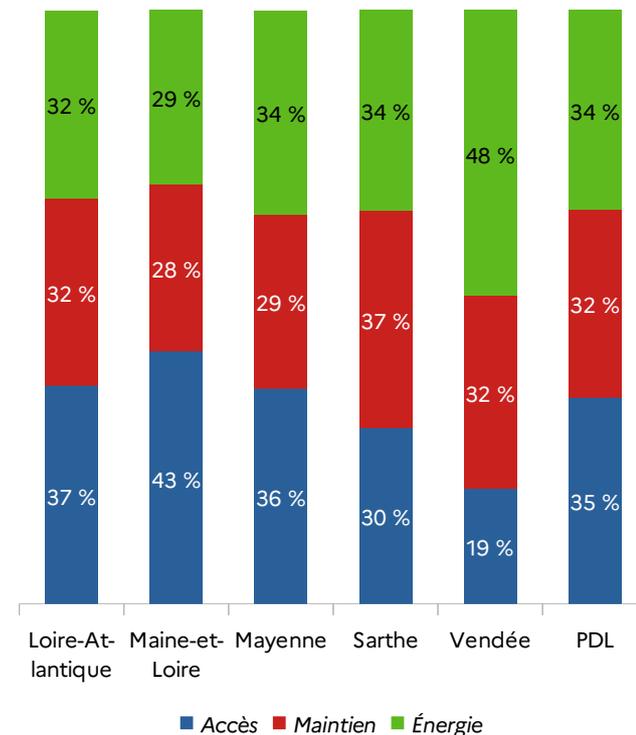
Dépenses – aides financières



- **L'aide à l'accès** représente **35 %** des dépenses d'aides financières en 2023 (3 M€). La tension sur le marché locatif et la difficulté d'accès à un logement ont un impact sur ces aides qui connaissent une diminution constante sur les 5 départements depuis 2019 **(-16 % entre 2019 et 2023)**.
- **L'aide aux fluides (eau/énergie)** représente **34%** des dépenses d'aides financières en 2023 (2,9 M€) contre 27 % en 2019. La hausse des coûts de l'énergie a engendré une augmentation du montant des impayés et donc de l'aide versée par le FSL à ce titre. Les FSL ont adapté leur règlement intérieur en revalorisant le forfait ou plafond d'intervention. Les dépenses pour l'aide aux fluides ont ainsi augmenté de **39 % entre 2019 et 2023**.
- **L'aide au maintien** représente **32 %** des dépenses d'aides financières en 2023 (2,7 M€) contre 26% en 2019 avec une **augmentation de 38 %** des dépenses, ce qui s'explique par un nombre plus important de ménages en situation d'impayés et du montant de leurs dettes.

2023 - Poids des aides financières par nature

Sur le montant total dépensé en aides financières (hors ASLL)



Montant total des aides financières accordées par le FSL dans chaque département par type d'aide et leurs évolutions de 2019 à 2023

Département	Accès	Evolution 2019/2023	Maintien	Evolution 2019/2023	Fluides (Eau, Energie, Tel)	Evolution 2019/2023	Total Aides financières	Evolution 2019/2023
Loire-Atlantique	1 249 380 €	-13 %	1 074 900 €	27 %	1 075 535 €	218 %	3 399 815 €	30 %
Maine-et-Loire	778 686 €	-13 %	512 902 €	32 %	535 824 €	25 %	1 827 412 €	7 %
Mayenne	402 709 €	-10 %	325 965 €	56 %	380 207 €	-4 %	1 108 881 €	5 %
Sarthe	469 631 €	-26 %	577 052 €	35 %	533 265 €	2 %	1 579 948 €	0 %
Vendée	178 679 €	-35 %	297 622 €	98 %	440 943 €	-1 %	917 244 €	5 %
PdL	3 079 085 €	-16 %	2 788 441 €	38 %	2 965 774 €	39 %	8 833 300 €	13 %

Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)



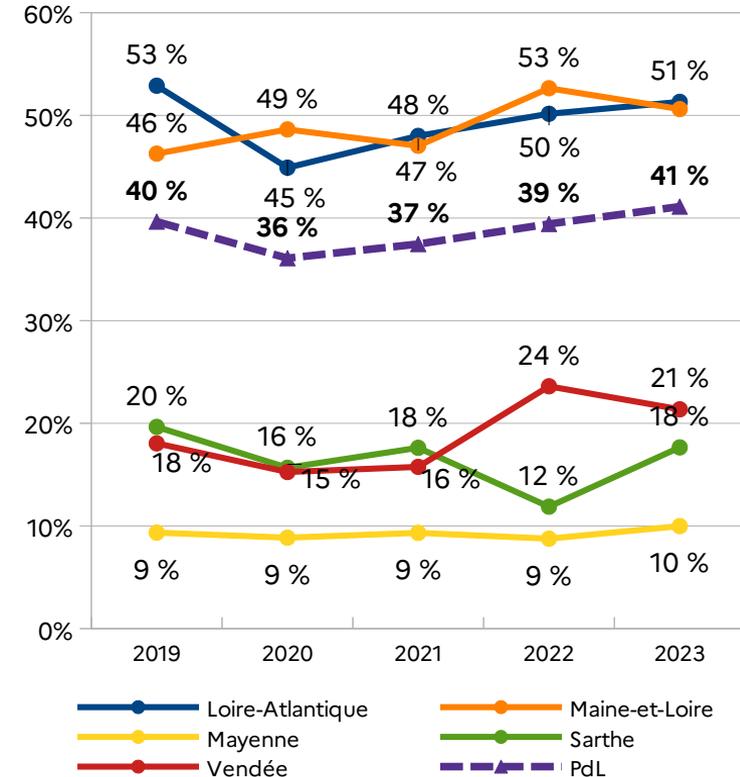
Dépenses - ASLL

- Plus de **6,5 millions d'euros** ont été versés en 2023 aux associations pour réaliser des mesures d'accompagnement social liées au logement (ASLL).
- L'ASLL concentre la moitié du budget des FSL en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire. Sur les 3 autres départements, cette part est moins importante bien qu'elle tend à augmenter au fil des années : 21 % en Vendée, 18 % en Sarthe et 10 % en Mayenne.
- Facteurs d'explication : revalorisation au titre du SEGUR, revalorisation du coût mois-mesure au regard de l'inflation.
- L'ASLL représente une part de plus en plus importante du budget total des FSL : il est de l'ordre de **41 % en 2023** contre 40% en 2019 (5,5 M€) soit une **hausse de 18 %**.

Montant des dépenses versées pour l'ASLL de 2019 à 2023 et leurs évolutions de 2019 à 2023 :

Département	ASLL	Evolution 2019/2023
Loire-Atlantique	3 877 462 €	17 %
Maine-et-Loire	1 886 486 €	27 %
Mayenne	122 965 €	9 %
Sarthe	370 558 €	-13 %
Vendée	269 503 €	31 %
PdL	6 526 974 €	18 %

Part de l'ASLL dans le budget total des FSL de 2019 à 2023

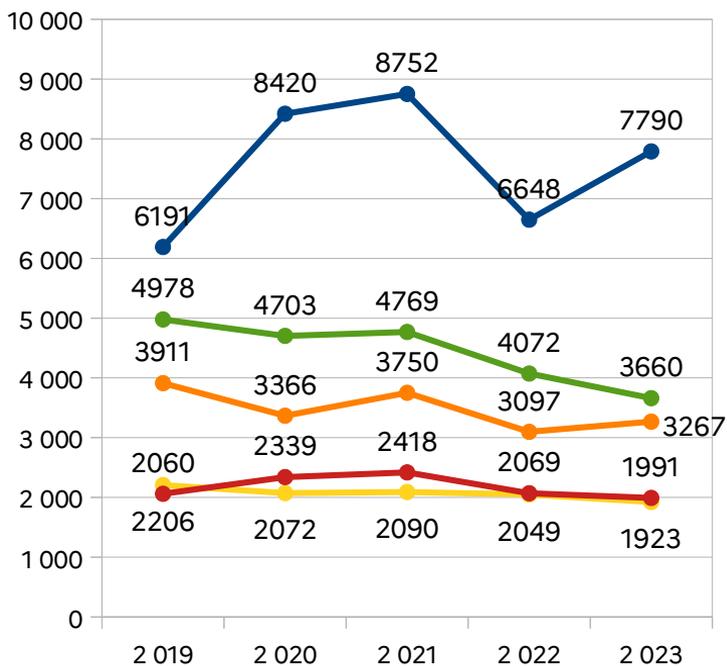


Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement

Aides financières - Nombre de ménages aidés



Nombre de ménages aidés totaux par les FSL de 2019 à 2023



Loire-Atlantique Maine-et-Loire Mayenne Sarthe Vendée

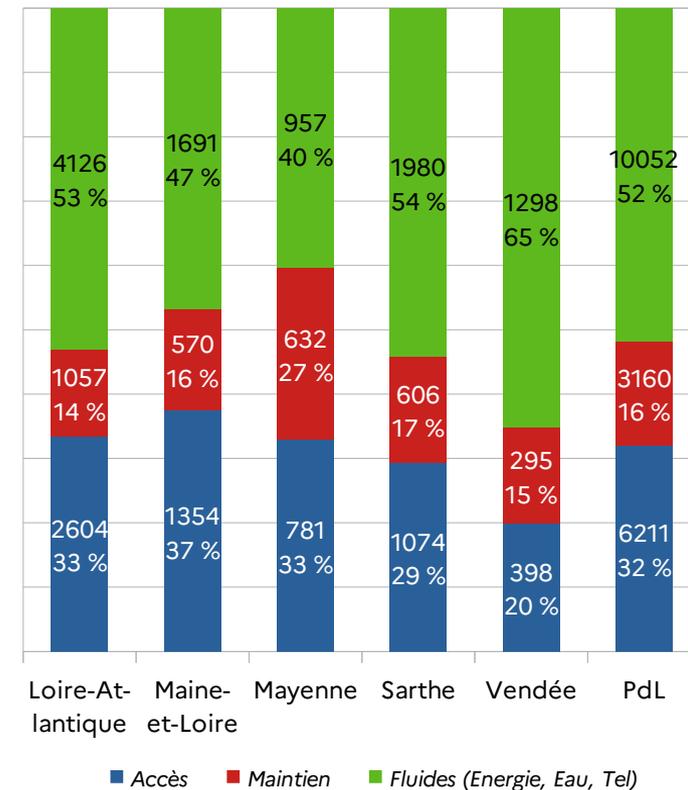
- Plus de **18 500 ménages aidés** par les 6 FSL ligériens en 2023 soit **une baisse de 4% par rapport à 2019**.

- Tous les départements suivent cette tendance (-16 % en Maine-et-Loire, -13 % en Mayenne, -26 % en Sarthe et -3 % en Vendée) sauf en Loire-Atlantique où le nombre de ménages aidés a augmenté de 26 %.

- Sur la totalité des ménages aidés dans l'année, **52 % l'ont été pour l'aide aux fluides**, **32 % pour l'aide à l'accès** et **16 % pour l'aide au maintien**.

Nb : le nombre de ménages aidés en Sarthe est compté en nombre d'aides accordées.

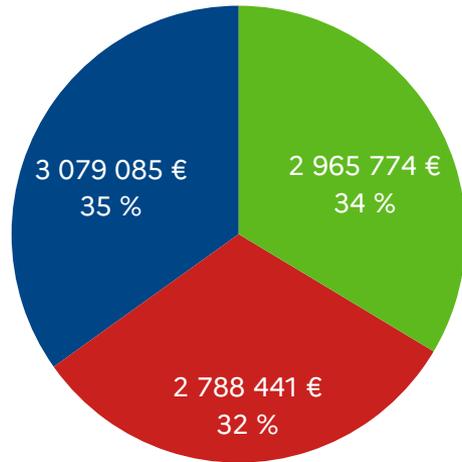
Nombre de ménages aidés en 2023 par type d'aide



Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Part montant dépenses engagés – ménages aidés

Dépenses engagées en 2023 par les 6 FSL ligériens

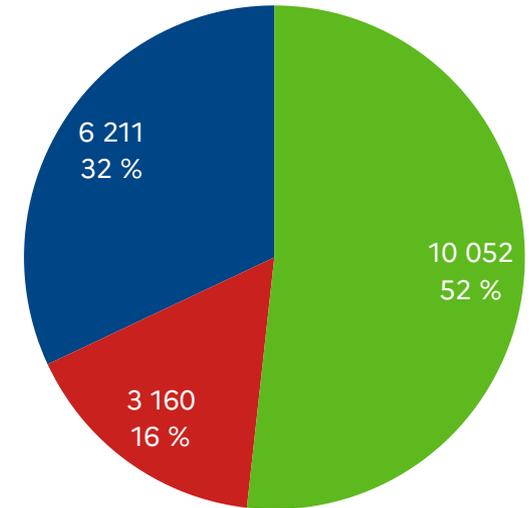


■ Accès ■ Maintien ■ Fluides (Eau, Energie, Tel)

Ces deux graphiques montrent l'impact de chaque aide financière dans le budget du FSL au regard du nombre de ménages aidés.

- **L'accès** représente 35 % des aides financières versées et 32 % des ménages aidés.
- **L'aide au maintien** représente 32 % des aides financières versées et 16% des ménages aidés, ce qui montre une prise en charge plus importante de ces ménages.
- **L'aide aux fluides (énergie/eau)** représente 34% des aides financières versées et 52 % des ménages aidés.

Nombre de ménages aidés par les 6 FSL ligériens en 2023



■ Accès ■ Maintien ■ Fluides (Energie, Eau, Tel)

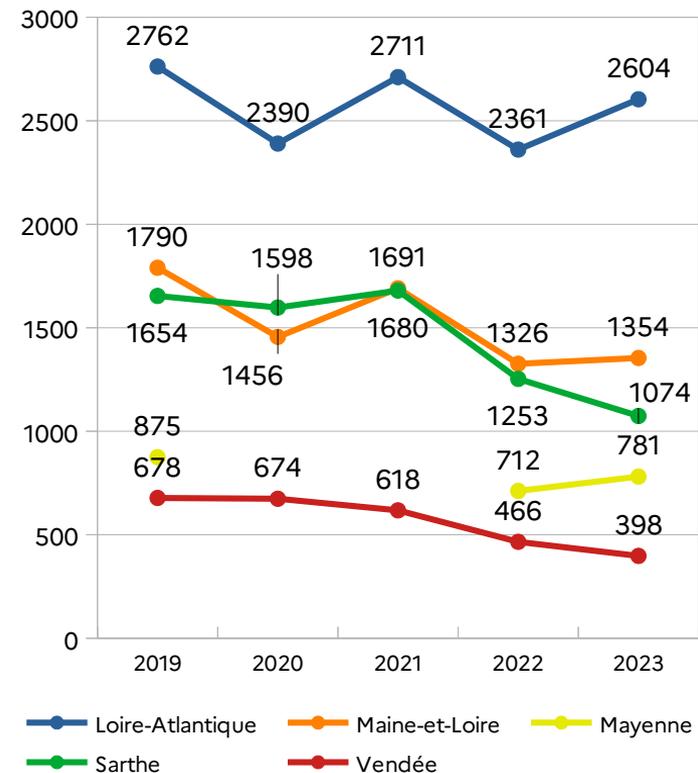
Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement

Focus sur l'accès – ménages aidés



- Modalités d'aide à l'accès : pour le 44 (NM et CD44) : un forfait en fonction de la typologie du logement et des ressources. Pour les 4 autres FSL, une aide calculée selon les frais réels avec plafond d'intervention.
- Frais d'accès éligibles : premier mois de loyer, dépôt de garantie, frais d'agence, frais d'installation, de déménagement, paiement assurance multirisque habitation. Pour le 72 et 85 : cautionnement.
- Plus de 6 200 ménages aidés à l'échelle régionale soit une baisse de 20 % par rapport à 2019.**
- Le nombre de ménages aidés est en baisse sur tous les départements** : -6 % en Loire-Atlantique, -24 % en Maine-et-Loire, -35 % en Sarthe et -41 % en Vendée, **sauf en Mayenne** où il a augmenté de 11 % par rapport à 2019.
- Facteurs d'explication : baisse des attributions dans le parc social, tension sur le marché locatif.

Evolution du nombre de ménages aidés pour l'aide à l'accès de 2019 à 2023



Nb : le nombre de ménages aidés en Sarthe est compté en nombre d'aides accordées.

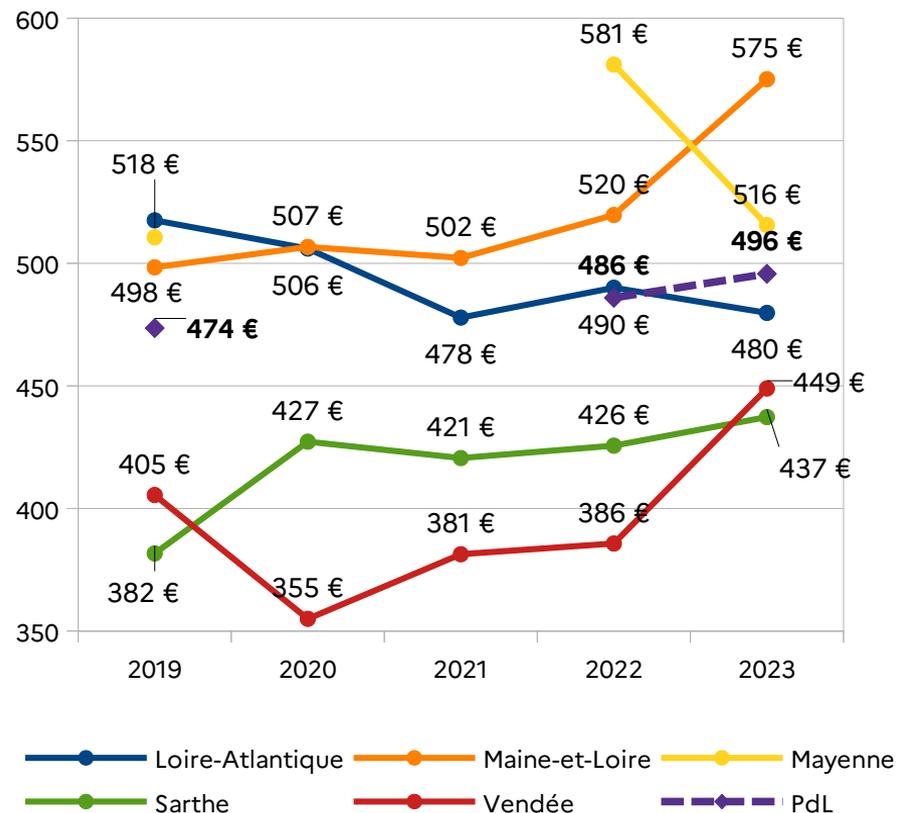
Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement

Focus sur l'accès – dépenses par ménage



- La dépense moyenne d'un ménage pour l'aide à l'accès s'élève aux alentours de **496 €**.
- Malgré une baisse du nombre de dossiers, les FSL prennent mieux en charge les frais d'accès à un nouveau logement : ce montant a **augmenté de 5 %** par rapport à 2019.
- Facteurs d'explication : une diversité d'aides pouvant être sollicitée par les ménages, hausse des loyers et des frais liés à l'accès à un logement.
- **Tous les départements sauf la Loire-Atlantique verse une aide plus importante en 2023 qu'en 2019** : - 7 % en Loire-Atlantique, +15 % en Maine-et-Loire, +1 % en Mayenne, +15 % en Sarthe, +11% en Vendée.
- Le Maine-et-Loire est le département qui verse l'aide la plus importante (575 €), suivi de la Mayenne (516 €), la Loire-Atlantique (480 €), la Vendée (449 €) et enfin la Sarthe (437 €).

ACCES - Dépenses par ménage de 2019 à 2023



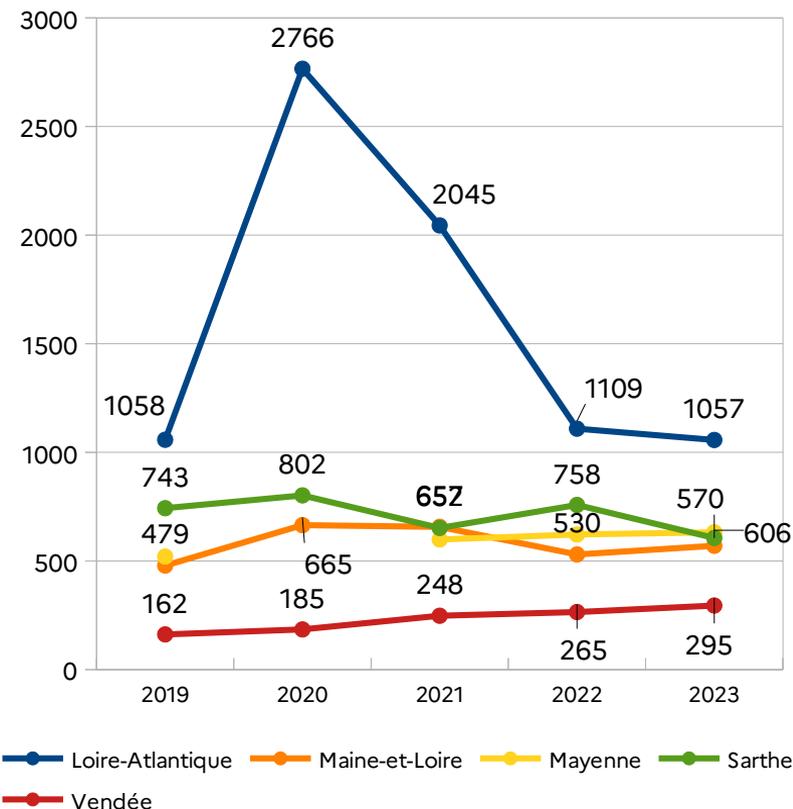
Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement



Focus sur le maintien des ménages aidés

- Dettes éligibles : loyer, redevances d'occupation, droits de séjour sur aire d'accueil, charges de copropriétés (44), mensualités d'emprunt immobilier (49).
- Autres aides intégrées dans l'aide au maintien : nettoyage du logement en cas d'incurie ou infestation (49, 53 et 85), aide au paiement du loyer résiduel sur plusieurs mois (44).
- Modalités d'aide : plafond d'intervention variable selon le FSL.
- **Plus de 3 100 ménages aidés** à l'échelle régionale soit une **augmentation de 7 %** par rapport à 2019.
- Le nombre de ménages aidés au titre du maintien dans le logement est **en hausse en Maine-et-Loire (+19%), en Mayenne (+22 %) et en Vendée (+82%)**. Il reste **stable en Loire-Atlantique**. Il est en revanche **en baisse en Sarthe (-18%)**.
- Facteurs d'explication : hausse du nombre de ménages endettés.
- A noter : les FSL ont mis en place une aide spécifique d'urgence de paiement du loyer en 2020 et 2021 pendant les confinements de la crise Covid. Cette aide a représenté **plus de 1,4 millions d'euros** versées en 2020 pour **1 900 ménages** et **plus de 670K€** en 2021 pour **740 ménages** (uniquement pour le 44 et le 85) . La Sarthe n'a pas mis en place d'aide Covid.

Evolution du nombre de ménages aidés pour l'aide au maintien de 2019 à 2023



Nb : le nombre de ménages aidés en Sarthe est compté en nombre d'aides accordées.

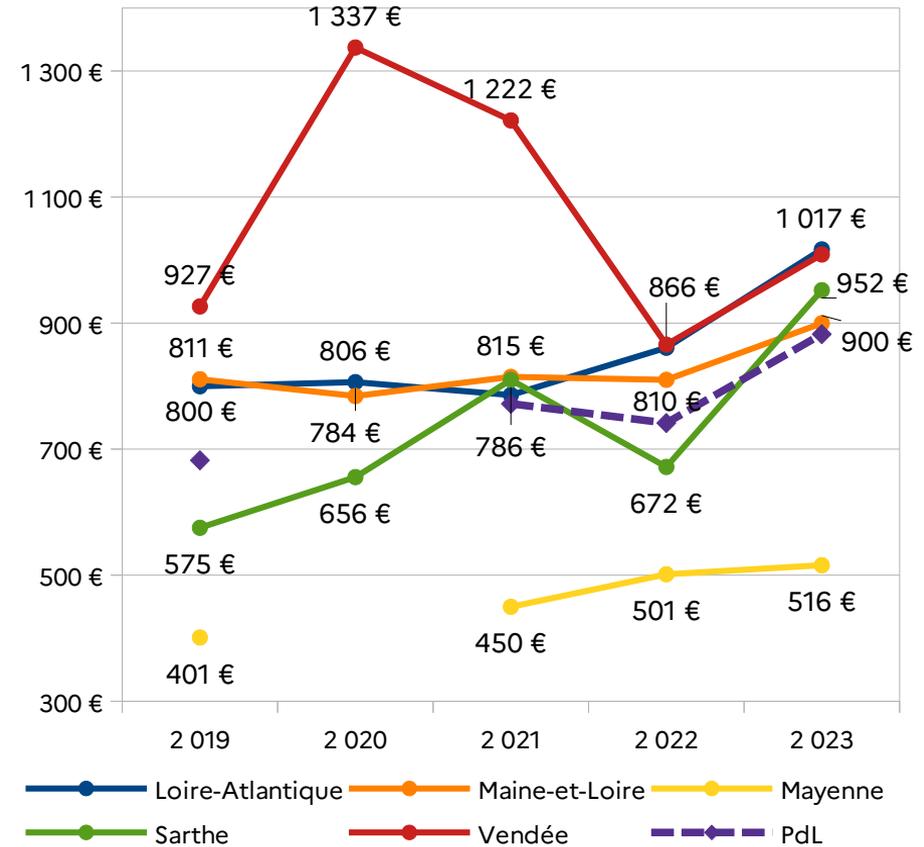
Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement

Focus sur le maintien des dépenses par ménage



- La dépense moyenne pour un ménage pour l'aide au maintien s'élève aux alentours de **882 €**, ce montant a **augmenté de 29 %** par rapport à 2019.
- Tous les départements connaissent une hausse de l'aide versée par ménage** : +27 % pour la Loire-Atlantique, +11 % pour le Maine-et-Loire, +29 % pour la Mayenne, +66 % pour la Sarthe et +9 % pour la Vendée.
- Facteurs d'explication : hausse du montant de l'impayé suite à la crise sanitaire.
- La Loire-Atlantique est le département en 2023 ayant la prise en charge la plus importante au titre de l'aide au maintien avec 1 017 € en moyenne d'aide versée par ménage, suivi par la Vendée avec 1 009 €, puis la Sarthe avec 952 €, le Maine-et-Loire avec 900 € et enfin la Mayenne avec une aide à 516 €.

MAINTIEN - Dépenses par ménage de 2019 à 2023



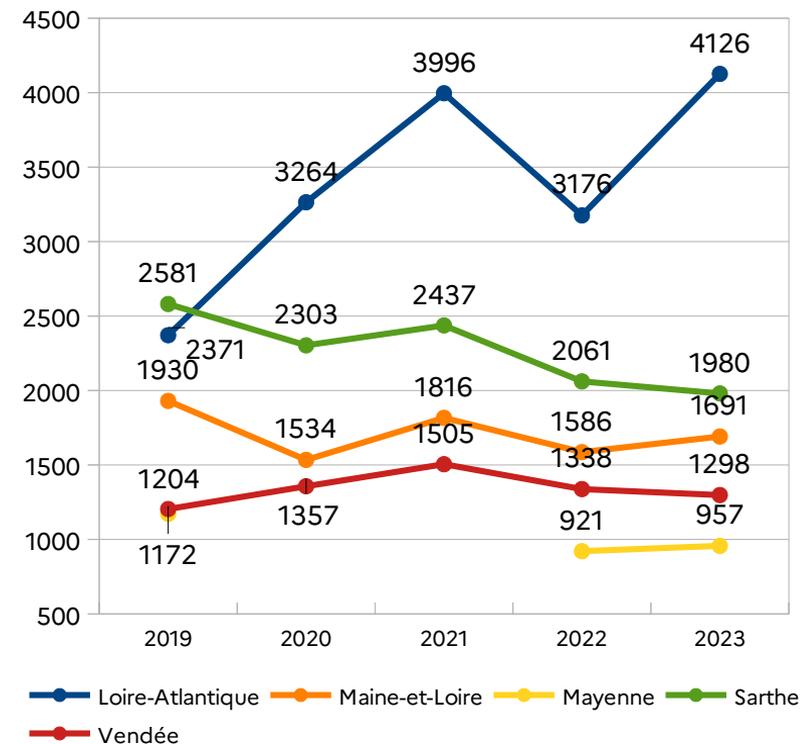
Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement



Focus sur l'aide aux fluides des ménages aidés

- Nature de l'aide : impayés sur les factures d'énergie, d'eau et de téléphonie.
- Modalités d'aide : forfait en fonction de la composition familiale et des ressources pour le 44 et 49 ; pour le 53, 72 et 85, aide en fonction de l'impayé avec plafond annuel.
- Plus de **10 000 ménages aidés** à l'échelle régionale contre 9 200 en 2019 soit **une augmentation de 9 %**.
- Le nombre de ménages aidés au titre de l'aide aux fluides est **en hausse en Loire-Atlantique** : +74 % et **en Vendée** : +8%.
- Facteurs d'explication : augmentation des coûts de l'énergie, hausse du nombre de ménages en situation d'impayé d'énergie/d'eau.
- Il est en revanche **en baisse en Maine-et-Loire (-12%), en Mayenne (-18%) et en Sarthe (-23%)**.
- Facteurs d'explication : renforcement des actions de prévention contre la précarité énergétique, recours au chèque énergie plus important.
- A noter : les FSL du Maine-et-Loire et de la Mayenne ont déployé une aide d'urgence aux fluides en 2020 pendant la crise Covid. 100 ménages en ont bénéficié.

Evolution du nombre de ménages aidés pour l'aide aux fluides (Eau/Energie) de 2019 à 2023



Nb : le nombre de ménages aidés en Sarthe est compté en nombre d'aides accordées.

Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement

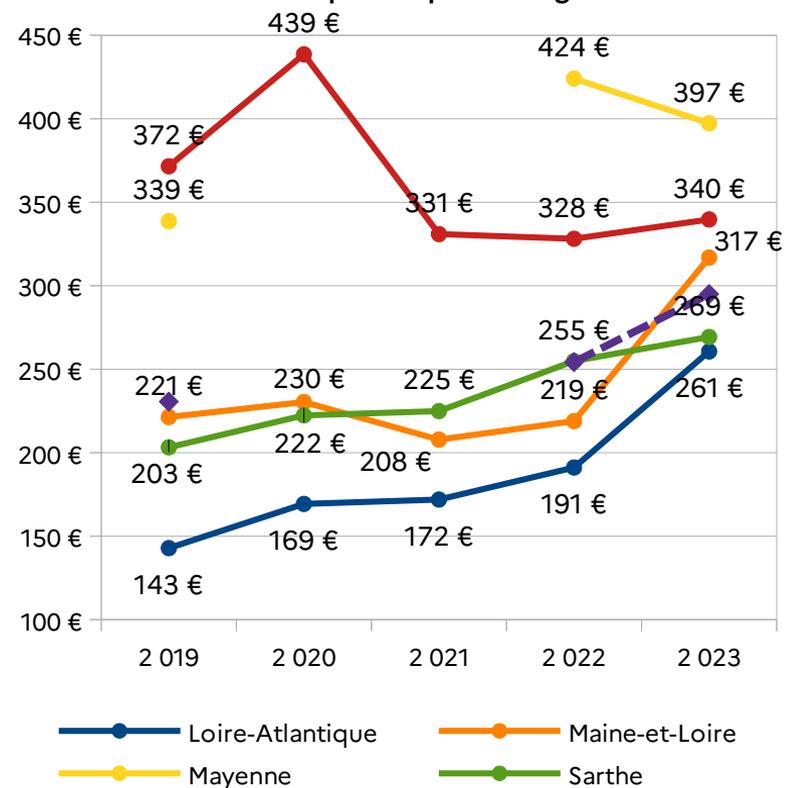
Focus sur l'aide aux fluides des dépenses par ménage



- La dépense moyenne pour un ménage pour l'aide aux fluides (eau/énergie confondue) s'élève aux alentours de **295 €**, ce montant a **augmenté de 28 %** par rapport à 2019.
- Malgré une diminution du nombre de ménages sur 3 des 5 départements ligériens, les FSL prennent mieux en charge les impayés d'eau/d'énergie. **Tous les départements sauf la Vendée (-9%) ont une aide plus importante qu'en 2019** : +82 % en Loire-Atlantique, +43 % en Maine-et-Loire, +17 % en Mayenne et en Sarthe.
- Facteurs d'explication : augmentation des forfaits ou plafonds d'intervention par les FSL, montant d'impayés plus élevés en lien avec la hausse des coûts de l'énergie.
- La Mayenne est le département ayant l'aide la plus importante de la région avec 397 € en moyenne de versée en 2023, suivi de la Vendée avec 340 €, du Maine-et-Loire avec 317 €, la Sarthe avec 269 € et enfin la Loire-Atlantique a l'aide la moins importante avec 261 €.

A noter pour la Loire-Atlantique, une augmentation prévisible pour l'année 2024 due à l'augmentation des forfaits pour le FSL du Département 44.

ENERGIE - Dépenses par ménage de 2019 à 2023

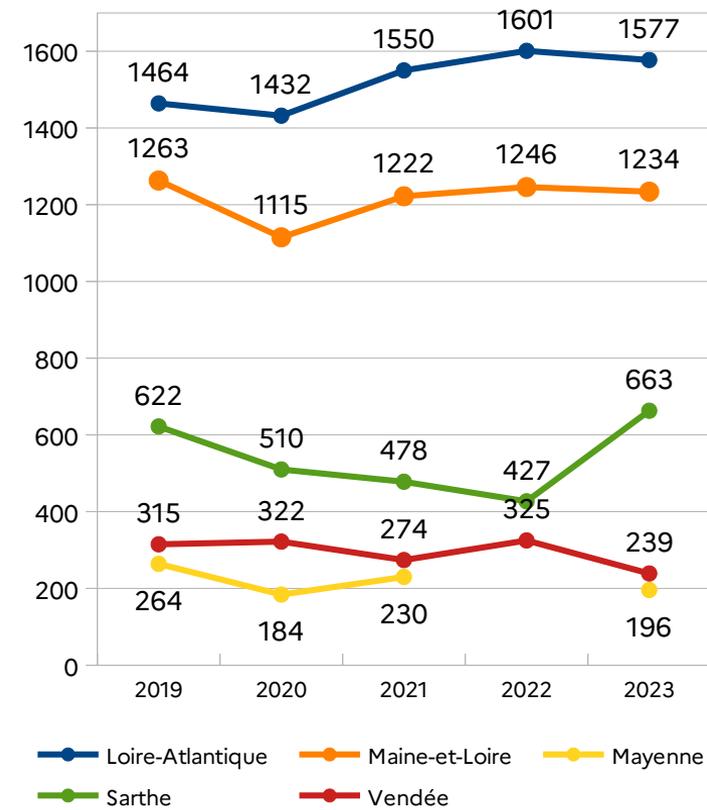


Bilan régional 2023 des Fonds de Solidarité pour le Logement

Focus sur l'ASLL des ménages accompagnés



Evolution du nombre de ménages accompagnés de 2019 à 2023



- Tous les FSL financent l'ASLL dite « classique » : accompagnement dans l'accès ou le maintien dans le logement.
- Certains FSL ont en revanche choisi de financer d'autres types d'accompagnement :
 - ➔ La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire financent l'accompagnement social de ménages en **sous-location** (en complément de l'aide à la gestion locative).
 - ➔ La Loire-Atlantique finance l'accompagnement social de ménages en **logement d'urgence** (sans aide à la gestion financée à ce titre par l'ALT), c'était le cas pour le 49 jusqu'à fin 2021.
 - ➔ Le Maine-et-Loire finance des mesures spécifiques de « **veille logement** », des **pré-mesures** pour des ménages en situation d'expulsion ainsi que des mesures d'accompagnement pour les **accédants en difficulté**.
 - ➔ La Sarthe finance en complément de l'ASLL Classique, des **évaluations et des diagnostics sociaux et financiers (DSF)**.
- L'ASLL représente **17 % des ménages aidés** au total (aides financières et ASLL confondues) → ce chiffre reste stable au fil des années.
- **Plus de 3 900 ménages accompagnés à l'échelle régionale** (stable / 2019).
- **Le nombre de ménages accompagnés est en hausse en Loire-Atlantique : +8% et en Sarthe : +7%**. Il est en revanche **en diminution en Maine-et-Loire (-2%), en Mayenne (-26%) et en Vendée (-24%)**.



**Merci aux 5 Conseils départementaux des Pays de la Loire
et à Nantes Métropole pour leur contribution au bilan
régional des FSL.**

